

Délibération 2021/37

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 10 décembre 2021**

Date de la convocation : 06/12/2021

Date d'affichage : 06/12/2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : RECENSEMENT DE LA POPULATION

L'an deux mil vingt et un et le dix décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

PRÉSENTS : M. BILHAC - E. BONAFE – E. BONNIOL- B. CASTES - B. DEL ROX - G. GUIZIOU – M. HUGOL - S. JEUNET - P. LOUX – C. NOHARET- I. SILHOL - S. SILHOL - P. SOULAIROL -C. VIDAL - D. ZARAGOZA

ABSENTS excusés :

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population de l'INSEE aura lieu du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.

Mme le Maire a désigné Mme Véronique LEBRETON à la fonction de coordonnateur communal titulaire et Patricia BENOIT-BARTHES suppléante.

Un appel à la population a été réalisé dans le journal mensuel le Pérétois pour le recrutement des agents recenseurs. Mmes Nathalie DANCZAK, Noémie RISPOLI et Alexandra DELLOUVE ont répondu à la demande de la commune.

Le Conseil Municipal est invité à nommer le coordonnateur communal titulaire et suppléant, les agents recenseurs titulaires et remplaçants et à fixer l'indemnité de recensement de chacun.

Madame le Maire informe le conseil que l'Etat donne une participation financière de 2012 € pour l'organisation du recensement 2022. Lors du recensement de population de 2016, l'enveloppe était de 2136 € et il avait été alloué à chaque agent recenseur une indemnité de 712 € brut.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à la majorité, décide

- De **NOMMER** Mme LEBRETON coordonnateur communal et Mme BENOIT-BARTHES coordonnateur communal suppléant,
- De **NOMMER** Mme DANCZAK, RISPOLI et DELLOUVE agents recenseurs titulaires et M BONNIOL, SAUVAIRE agents recenseurs suppléants et autorise Mme le Maire a établir un contrat avec un nouvel agent recenseur non mentionné en cas de désistement,
- **D'ALLOUER** une enveloppe de 790 € brut aux agents recenseurs,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Isabelle SILHOL

